

Séance du 25 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 25 septembre 2023 à 18h00 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à la Communauté de Communes à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC, Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Ronan JUHEL, Dominique ROUSSELOT, Marie THUILLIER,
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Marianne LE POETVIN, Nicole LENOBLE, Stéphane MAUGER,
- Collège des personnalités qualifiées : Dorothee GUEGAN, Pierrick PAINVIN.

MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus : Soizic LUCAS donne pouvoir à Marie THUILLIER
- Collège des professionnels : Laurent CLEMENT donne pouvoir à Pierre-Paul AUBERTIN
- Collège des personnalités qualifiées :

MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Guillaume CHATELAIN, Valérie LE BIHAN, Katia LE PORT, Hélène JUGEAU,
- Collège des professionnels : François DESARD, Claude LEBORGNE,
- Collège des personnalités qualifiées :

Également présents : J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme
G. PAILLET – Responsable Administrative et Commerciale

Nombre de conseillers
> en exercice : 21
> présents : 13
> votants : 15
Date de convocation :
le 7 septembre 2023

Délibération n° 2023-09-25-001 Finances : Décision Modificative 2

Monsieur le Président expose qu'un titre d'un montant de 304,20 euros datant de février 2021 n'a pu être recouvré au motif que le débiteur est introuvable. Il s'agit d'un titre concernant un séjour clé en main prévu pour le mois de mars 2021. Ce séjour n'a pas été soldé et n'a, de ce fait, pas été consommé. Il convient de régulariser cette somme par l'émission d'un mandat au compte 6541 : Créances admises en non-valeur. Nous équilibrons cette charge par des recettes non prévues au compte 7061 : Packs Partenaires

Les rectifications à apporter sont les suivantes :

Section de Fonctionnement

- Crédit du compte 6541 : 304,20 €
- Crédit du compte 7061 : 304,20 €.

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Recettes : 013 – 7061 : +304,20 € Dépenses : 65 – 6541 : + 304,20 €

Fait à Le Palais, le 26 septembre 2023

Pierre-Paul AUBERTIN
Président de l'EPIC
Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer